

COMPTE RENDU DU 30 OCTOBRE 2015
CONSEIL MUNICIPAL

Excusé : /

Secrétaire de séance : Josette Rimet-Meille

1/ Coupes affouagères.

Le prix des coupes affouagères pour 2015 est à fixer. En fonction de la qualité, il est proposé la somme de 250€ par lot de bois.

Accepté à l'unanimité des votants.

2/ Modification de la convention de mise à disposition du personnel.

A ce jour, nous remboursons le salaire du personnel administratif à la commune de Dionay. Suite à la fusion de cette commune avec celle de St Antoine l'Abbaye, la convention de mise à disposition du personnel continuera de plein droit avec la nouvelle commune St Antoine l'abbaye et le salaire sera remboursé à ladite commune.

Accepté à l'unanimité.

3/ SIS- prise en charges de frais par la commune de Bessins.

La commune de Bessins ne possédant pas d'école sur son territoire doit s'acquitter de 1 500€ de frais versés au syndicat intercommunal scolaire.

4/ Travaux placo-plâtre

Après analyse des comptes budgétaires, il s'avère que les prévisions 2015 sont tenues. Seuls quelques travaux supplémentaires sont à prévoir notamment en placo-plâtre pour 8 261€.

Accepté à l'unanimité des présents.

5/ Modification des statuts de la communauté de communes du pays de St Marcellin (Prise de compétence réseaux et services locaux de communications électronique).

La communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin s'est engagée en 2014 dans une démarche de partenariat avec le conseil départemental de l'Isère en faveur de la constitution d'un réseau d'initiative publique (RIP) de couverture très haut débit. Afin de mettre en œuvre ce projet en partenariat avec le Département, la communauté de communes a délibéré le 20 novembre 2014 pour se doter de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Accepté à l'unanimité.

6/ Délibération portant sur des travaux de réfection du réseau d'eau.

Notre réseau d'eau potable nécessite souvent des réparations en cours d'année.

La canalisation du Puy St Ange, 500m, est très impactée par des glissements de terrain. Cette portion serait à refaire. Après une première étude le montant des travaux s'élèverait à 15 000€. Les élus à l'unanimité décident de réaliser ces travaux.

7/Décision modificative budget communal.

Afin de pouvoir régler les dernières factures il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires et d'ouvrir une ligne pour le logiciel élection.

Compte 2313 : 28 000€

Compte 2183 : 2 000€

Accepté à l'unanimité.

8/ Délibération portant sur l'autorisation de paiement des dépenses d'investissement en 2016 concernant des travaux de 2015 (Commune et eaux).

Afin de pouvoir régler d'éventuelles factures avant le vote du budget de 2016, il est nécessaire de reporter une partie des crédits prévus à cet effet sur 2016.

Budget commune : montant de report possible : 25% de 190 000€ soit 47 500€

Budget eau : montant de report possible : 25% de 105838 soit 26 459€.

9/ Location de la cure, choix des candidats

Sur 5 demandes déposées, 3 ont retenu l'attention de la commune.

Les élus à la majorité ont choisi le nouveau locataire à partir des éléments fournis en séance : composition de la famille, ressources et garanties locatives.

10/ Questions diverses

- 11 novembre : informer la population, acheter des fleurs pour dépôt par les enfants.

- L'entreprise Bodet doit intervenir pour réparer la cloche qui ne fonctionne plus.

- Elections régionales : les tours de garde ont été établis.

- Voirie , point sur le programme triennal : 1.5km de voirie ont été rénovés en 2015, 10% de subvention supplémentaire ont été accordés par le Conseil Départemental en plus des 35% déjà alloués.

- Expo à St Appolinard sur la guerre de 1914.

- Noël avec les enfants de Bessins le 19 décembre 2015

- Mondée : 23 janvier 2016.

Séance levé à 22h00.